



Groupe d'Action Locale

Ventoux



GAL Ventoux

Compte-rendu Comité de programmation LEADER

Jeudi 30 mars 2017

A Villes-Sur-Auzon

Salle du Foyer Rural de 9h15 à 11h30

Membres présents

1. Membres du comité de programmation du collège public présents :

(remarque : En vert et avec une * sont signalés les membres ayant voix délibérative pour ce comité de programmation)

Titulaires :

*Chantal KAUFFMAN	SMAEMV
*Sophie RIGAUT	SMAEMV
*Luc REYNARD	COVE
*Gilles VEVE	COVE
*Pierre GABERT	CCSC
*Max RASPAIL	CCVS
*Olivier DELAPRISON	ONF
*Catherine CLOTA	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT
*Georgia LAMBERTIN	CHAMBRE D'AGRICULTURE

Suppléant :

Ghislain ROUX CCVS suppléant de Max RASPAIL

Etait excusé: Alain GABERT (SMAEMV),

2. Membres du comité de programmation du Collège privé présents :

Titulaire :

*Daisy FROGER-DROZ	ATDMV
*Jean Baptiste LANAZPEZE	UNION APARE-CME
*Jean Pierre RANCHON	Association vie de village
*Camille SENOBLE	CBE du Ventoux
*José ALAZARD	Initiative Ventoux
*Frédéric VEVE	ODG VENTOUX
*Marcel FROSSARD	CONFRERIE DE LA CERISE DES MONTS DE VENASQUE
*Olivier DORNIER	ASSOCIATION TOULOURENC HORIZON
*Pierre CHENET	ALTE
*Jean-Paul BONNEAU	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Suppléant :

Jean luc BLATIERE	TRAC (<i>suppléant de JB Lanaspèze</i>)
Bernard MONDON	Les carnets du ventoux (<i>suppléant de JP Ranchon</i>)
*Jean PIOT	UPR du ventoux (<i>suppléant de J.MYIN</i>)
*Guillaume LIARDET	exploitant agricole (<i>suppléant de Christophe GEORGE</i>)

Etait Excusé : Alain TAILLAND (*suppléant, ADTHV*), Christophe GEORGE (*la RUCHOFRUIT*)

3. Elu régional invité :

Julien AUBERT Vice-président, Région PACA

4. Etaient également présents :

Frédéric ROUET	Maire de Villes sur Auzon
Muriel ROUBAUD	Animatrice programme LEADER SMAEMV
Julie MOURET	Gestionnaire du programme LEADER SMAEMV
Sébastien NINON	Chargé de mission, Conseil Régional
Marina AZNAR	Responsable mission europe CD84
Fabienne CHABAUD	Assistante technique CD84
Jean Paul VILMER	Directeur du SMAEMV
Ken REYNA	SMAEMV
Vincent THOMANN	chargé de communication, SMAEMV

Vérification du double quorum

Point sur les membres présents :

24 membres (titulaires et suppléants) du comité de programmation sont présents.
On comptabilise 21 membres votants sur 26, dont 12 membres du secteur privé et 9 du secteur public
La règle du double quorum est respectée.

M. Marcel FROSSARD, Vice-président ouvre la séance en donnant la parole à M. le maire de Villes-sur-Auzon. M. ROUET nous accueille dans sa salle, il souligne que le programme LEADER est un outil financier important pour notre territoire et espère que cette réunion pourra donner lieu à des discussions enrichissantes avec les porteurs de projet. M. FROSSARD, reprend la parole et remercie les participants présents à ce comité de programmation, excuse le président Alain GABERT et M. Alain TAILLAND et annonce le retard de l'élu régional M. Julien AUBERT. M. Marcel FROSSARD constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres sont présents et plus de la moitié des présents appartiennent au collège du secteur privé), et que les votes se feront à main levée.

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR du comité de programmation 14/12/2016
- 2. Signature des attestations de conflits d'intérêt
- 3. Approbation des modifications du PDR et de l'avenant à la convention
- 4. Avis sur des projets en opportunité
- 5. Programmation définitive des projets d'Assistance Technique(AT) du programme LEADER
- 6. Point sur la maquette financière
- 7. Validation des nouvelles vagues d'AAP
- Questions diverses

1. Approbation du CR du comité de programmation

M. le président de séance fait un résumé des points traités lors du précédent comité de programmation et Le compte rendu est voté à l'unanimité.

2. Attestation de la déclaration de conflit d'intérêts

Muriel ROUBAUD rappelle les objectifs de cette charte. Il s'agit pour les membres de s'engager à respecter des principes de neutralité, de confidentialité et d'indépendance au regard de l'identité des candidats. Il s'agit aussi de faire preuve d'objectivité et d'avoir un comportement désintéressé.

Une Vérification est faite que tous les membres présents ont bien signés l'attestation de conflit d'intérêts concernant les dossiers qui vont être présentés. Il est rappelé que ceux qui sont en conflit d'intérêts sur un projet doivent sortir de la salle.

M. Luc Reynard, précise que les membres du collège public du Comité de programmation sont élus de tout le territoire, qu'ils sont donc en conflit d'intérêts avec de nombreux projets.

Muriel ROUBAUD, précise que pour les 3 projets présentés, il y a conflit d'intérêt pour un membre du comité de programmation si ce dernier se trouve dans la situation de fournisseurs, de membre de la famille, ou de membre du conseil d'administration ou du comité de pilotage ou élu de la structure porteuse.

3. **Approbation des modifications du PDR PACA et de l'avenant à la convention**

Le président de séance donne la parole à l'animatrice afin de présenter les modifications de la convention à valider.

Muriel ROUBAUD précise que 2 annexes à la convention tripartite (GAL- Région - ASP) doivent être modifiées, suite à la révision du Plan de Développement Régional PACA et à des modifications à l'échelle nationale du circuit de gestion.

- Concernant l'annexe 6 (plan d'action du programme Leader):

1. Le paragraphe « Montant et taux d'aide applicables » relatif à la **sous-mesure 19.3** (volet coopération) de l'annexe 6 intitulée « Annexe 6 : Plan d'actions » est modifié **afin de remplacer la mention** « le soutien financier du soutien technique préparatoire est plafonné à 6 000 € d'aides publiques » **par la mention** « Le soutien financier du soutien technique préparatoire est plafonné à 50 000 € d'aides publiques par GAL avec un montant d'aides publiques maximum de 6 000 € par projet. »

2. Le paragraphe « Coûts et dépenses éligibles - Fonctionnement » relatif à la **sous-mesure 19.4** (volet Assistance Technique du programme) de l'annexe 6 intitulée « Annexe 6 : Plan d'actions » :

« Fonctionnement (Coûts liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie) :

- Frais de personnel : salaires chargés (dont primes, indemnités et avantages divers à l'exclusion des primes d'intéressement et des rémunérations liées à la participation) sur la base d'un forfait de 1720h/an.
- Coûts indirects des structures maîtres d'ouvrage dédiés à la mesure : sur la base d'un forfait de 7% des frais de personnel directs éligibles.
- Coût de prestation de service pour la formation, le suivi-évaluation, la gestion. »

Est supprimé et remplacé par :

« Fonctionnement (Coûts liés à la gestion de la mise en œuvre de la stratégie) :

- Frais de personnel : salaires chargés (dont primes, indemnités et avantages divers à l'exclusion des primes d'intéressement et des rémunérations liées à la participation).
- Coûts indirects des structures maîtres d'ouvrage dédiés à la mesure : sur la base d'un forfait de 15% des frais de personnel directs éligibles.
- Coût de prestation de service pour la formation, le suivi-évaluation, la gestion. »

Validé à l'unanimité par le comité de programmation

- Concernant l'annexe 8 (circuit de gestion de dossier leader):

Muriel ROUBAUD, rappelle le contexte : L'assemblée Régionale a voté le vendredi 17 mars 2017, l'avenant-type aux conventions AG-OP-GAL ayant pour objet la modification de l'annexe 8 concernant les dossiers déposés par la structure porteuse.

Il s'agit en cas de dossiers déposés par la structure porteuse du GAL, soit le SMAEMV, l'Autorité de Gestion demande son inscription au comité des cofinanceurs et non plus le GUSI (= Guichet Unique service instructeur), en revanche le GUSI convoque bien ce comité dans tous les cas de figure.

Validé à l'unanimité par le comité de programmation

Un avenant à notre convention tripartite sera rédigé par la Région dans ces termes et sera alors signé par les 3 parties.

4. Programmation pour avis d'opportunité : 3 projets

Le président laisse la parole à l'animatrice afin de rappeler le principe de l'avis d'opportunité.

La sélection des projets débute dès la phase de pré-projet, le projet recevra un avis favorable, un avis favorable avec réserve qui seront vérifiés à la deuxième phase du projet, défavorable (au regard de la stratégie du programme LEADER et/ou de la territorialité du projet), ou ajourné (si le projet manque de précisions).

Il est rappelé que cet avis est une pré-sélection, il ne constitue ni un accord ni une promesse de subvention, il permet au porteur de projet de poursuivre ses démarches de demande de subvention ou de s'arrêter à ce stade.

Il est rappelé aussi que les porteurs de projet ont répondu à des AAP et que 3 projets ont été déposés à la date de clôture du 31/01/17.

4.1 Projet répondant à l'Appel à Projet N° 2016-01

a. Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-01 – TO 1.1 »

Titre de l'AAP : « Gestion de la fréquentation touristique »

Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16

Date de clôture de l'AAP : 31/01/17

Nombre de dossiers reçus : 1 dossier - Lot N°2

Date de réception : 31/01/17

b. Présentation du projet N° 17-01 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Michel GRILLET et Jeanoel BRUNO présentent le projet en binôme.

Numéro GAL : 17-01	Axe : 1	Fiche Action : 1.1	Lot du 31/01/17 – N°2	N° AAP : 2016-01-TO.1.1
Intitulé du projet	« Le verger conservatoire d'Aubune »			

c. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-01

Des précisions sont apportées à la demande du comité de programmation sur le partenariat et le lien étroit de ce projet avec l'OTI et les chargés de mission culture et tourisme de la Cove. M. GRILLET précise aussi qu'il souhaite travailler avec un partenariat très élargie (voir Fiche projet) et que son réseau va encore s'étendre.

M. JB lanaspeze, précise que ce projet est très intéressant et qu'il y a plusieurs années l'APARE a contribué à la valorisation de ce site, et qu'il souhaite, donc apporter aussi ces compétences dans les chantiers à venir. L'animatrice se chargera de mettre en relation les 2 structures.

Mme Daisy FROGER-DROZ demande plus d'informations sur la partie relative à la chapelle de Notre Dame d'Aubune. Il est alors précisé que la chapelle sera ouverte au public sur une période plus longue de l'année et au moins 3 jours par semaine.

Des questions sur les garanties financières sont posées par 2 membres du comité de programmation, car il leur est rappelé l'avance de trésorerie nécessaire à la mise en place d'un projet LEADER. M. GRILLET précise qu'il a de « bonne relation » avec son banquier et qu'il fonctionnerait avec un prêt à la trésorerie. De plus, ce projet est soutenu par la mairie de Beaumes de Venise, par ESIA, par des bénévoles actifs et par des entreprises privées,...

Il est alors précisé qu'un premier emploi soutenu de 6 mois par le programme LEADER, permettrait à l'association de démarrer son activité avant les premières rentrées d'argent (: vente de billets pour visites, de spectacles et de stages,...) et qu'il serait ensuite pérenniser.

d. Le porteur de projet sort de la salle avec M. Bonneau et M. Piot

Avis de M. Julien AUBERT - élu Régional : avis favorable

e. Vote du comité de programmation et décision

Tableau récapitulatif du projet N°17-01

Numéro GAL : 17-01	Axe1	Fiche Action : 1.1	Lot N°2	N° AAP : 2016-01-TO.1.1
Intitulé du projet	« Le verger conservatoire d'Aubune »			
Bénéficiaire	L'Académie de Beaumes de Venise			
Durée	2 ans	Démarrage du projet : 2017		Fin du projet estimé : 2019
Coût total TTC	35 000€			
Eligible Leader	35 000€			
U.E.	CPN	Autofinancement		
16 800,00€	11 200,00€	7 000,00€		
48%	32%	20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	18	0	1
Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote	-Jean paul BONNEAU (membre du comité de pilotage) - Jean PIOT (fournisseurs potentiels)		2

Décision du comité de programmation	Avis d'opportunité : Favorable
	<p>Conforme avec la stratégie du GAL et impact territoriale pertinent</p> <p>le pp est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG.</p> <p>Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide max autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue des grilles de sélection.</p> <p>Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive.</p>

Conflit d'intérêt : 2 personnes sont concernées, et n'ont pas pris part au vote.

4.2 Projets répondant à l'Appel à Projet N° 2016-08

Caractéristique de l'AAP : « AAP N° 2016-08 – TO 3.3 » - Lot N°3
Titre de l'AAP : « Création et animation de services en milieu rural »
Date d'ouverture de l'AAP : 1/10/16
Date de clôture de l'AAP : 31/01/17
Nombre de dossiers reçus – Lot N°3 : 2 dossiers
Date de réception : 31/01/17

4.2.1. Projet N°17-03 : « Le Fablab mobile »

a. Présentation du projet N°17-03 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. M. Pierre BROUARD et M. JAILLARD présentent le projet en binôme.

Numéro GAL : 17-03	Axe3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/01/17 – N°3	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« Le Fablab mobile »			

b. Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-03

M. Luc REYNARD apporte un complément d'informations sur ce projet : Il est soutenu par la Cove, 2 CDI vont être créés et ce projet est à la disposition des entreprises du territoire.

Les membres du comité de programmation posent la question sur le type de contact que l'association a pu établir avec celle de Pernes.

M. Brouard précise qu'ils se sont rencontrés afin de mutualiser et de monter qu'un seul projet autour de la gare numérique et l'offre a été refusée.

Mme CLOTA demande plus de précisions sur le business plan, et comment il justifie l'évolution du C.A d'une année sur l'autre.

M. Pierre Brouard précise que la première année a été chiffrée à minima, car il s'agit plus d'une logique de promotion et de lancement, et les 2 années suivantes permettront de rentabiliser les frais.

Les recettes proviendront de la location des machines à l'heure par des particuliers, des artisans et des entreprises, d'un service d'accompagnement au prototypage ou encore de la location du camion lui-même avec son personnel à la journée (500 €) ou à la demi-journée dans le cadre des présences dans des manifestations ou des salons d'envergure, dans des centres de loisirs du territoire, pour assurer l'information ou la formation des salariés d'entreprises,...

Le CBE mettra à disposition du camion leur animateur numérique afin promouvoir le numérique au sens large.

Le camion ne sera pas financé par le programme LEADER, mais par des fonds privés et des subventions publiques, le leader permettrait d'accompagner l'achat des machines, l'agencement du camion, et un poste de fabmanager.

M. J. AUBERT demande des précisions sur l'intérêt de la mobilité d'un projet de Fablab, sachant qu'une entreprise n'attendra pas le passage du camion pour aller faire réparer sa pièce, que les machines seront dépassées dans 3 ou 4 ans quand la gare numérique verra le jour, et que les lycées de la région sont semble-t-il déjà équipés.

M. BROUARD, précise que ce projet entre dans une démarche de mutualisation et que des ateliers d'animation et de prototypage pour tous sont la valeur ajoutée de ce projet. Le besoin d'une solution de proximité est ressorti d'une concertation de plus de 100 entreprises.

Concernant le renouvellement du parc machine, il le sera lors de la création de la gare numérique en 2019. Et concernant les lycées, ce projet a été construit en lien avec le rectorat et les inspecteurs académiques, des professeurs du réseau Canopé et des lycées professionnels. Mme Georgia Lambertin rappelle que les agriculteurs pourraient être intéressés par cette démarche et donc penser à les intégrer dans le projet. Il est demandé qu'un partenariat soit établi avec la chambre d'agriculture ou le GDA ventoux.

Mme CLOTA précise que la chambre des métiers et de l'artisanat(Cmar) paca dispose d'un camion itinérant qui permet de créer les pièces détachées introuvables et/ou de réparer des appareils en panne plutôt que de les jeter. Ce projet s'inscrit donc dans une action menée par la Cmar paca. L'intérêt de l'itinérance est d'apporter des solutions d'accompagnement à tous (comment fonctionne le numérique, le prototypage,...)

c. Le porteur de projet sort de la salle avec M. Gilles Veve et Luc Reynard

Avis de M. Julien AUBERT - élu Régional : avis réservé sur ce projet (: ce projet relève plus de la promotion que d'un modèle économique)

d. Vote du comité de programmation et décision - N°17-03

Il est rappelé qu'à ce stade nous ne votons pas l'enveloppe FEADER, mais l'opportunité de ce projet, le montant sera validé en avis définitif lors du prochain comité de programmation.

Muriel ROUBAUD informe qu'un autre projet sur cette même Fiche action est en préparation, il faudra donc réfléchir au volume financier que l'on attribue à ces 3 projets au vue de nos contraintes financières.

Numéro GAL : 17-03		Axe3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/01/17 – N°3	N° AAP : 2016-08-TO.1.1
Intitulé du projet	« Le Fablab mobile»				
Bénéficiaire	L'association de préfiguration de la Gare numérique				
Durée	2 ans	Démarrage du projet : 09/2017		Fin du projet : 09/ 2019	
Coût total TTC	86 371,00€				
Eligible Leader	86 371,00€				
U.E.	CPN		Autofinancement		
41 458,08 €	27 638,72 €		17 274,20€		
48%	32%		20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	18	0	1
Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote et sortent de la salle	- Gilles Veve (vice-président de la cove) - Luc Reynard (Vice-président de la cove)		2

Décision du comité de programmation	<p style="text-align: center;">Avis d'opportunité : Favorable</p> <p style="text-align: center;">Conforme avec la stratégie du GAL et impact territoriale pertinent le pp est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide max autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue des grilles de sélection. Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive. Remarques particulières : il est souhaité le rapprochement des 2 Fablabs.</p>
--	--

4.2.2. Projet N°17-02 : « La Bricothèque – Fablab collaboratif intergénérationnel »

a) Présentation du projet N° 17-02 par le porteur de projet

M. le Président laisse au porteur de projet un temps de présentation de 15 mn et un temps de questions et réponses de 10 mn. Aurore HUITOREL-VETRO, Corentin TAVERNIER et Olivier BERTRAND présentent le projet.

Numéro GAL : 17-02	Axe3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/01/17 – N°3	N° AAP : 2016-08-TO.3.3
Intitulé du projet	« La Bricothèque – Fablab collaboratif intergénérationnel »			

b) Echanges porteur de projet et comité de programmation - N°17-02

M. luc REYNARD demande d'apporter des précisions sur leur rencontre avec les chargés de mission du projet de « Fablab mobile », sur leur business plan, sur le handicap d'avoir un site fixe et comment ils vont gérer le renouvellement du parc machine.

Le pp précise que la rencontre avec M. Brouard a été intéressante, puisqu'elle leur a permis d'établir un contact de plus avec un autre futur Fablab, et que ce dernier a proposé à la Bricothèque d'intégrer le projet de FabLab de Carpentras. Le pp précise que la Bricothèque souhaite collaborer, avec par exemple, des échanges de communautés et d'intervenants spécialistes, et que cela est tout à fait dans la philosophie des FabLabs locaux, nationaux, et internationaux. Ensuite, le pp signale que ce projet s'est organisé autour d'une communauté de membres de plus de 60 personnes, des passionnés, des professionnels et des amateurs, venant des mondes de la robotique, de l'artisanat d'art, du numérique et de l'informatique, et dont pour certains c'est déjà le métier et dont le besoin est déjà présent. Ils travaillent sur ce projet depuis plus d'1 an et sont prêts à démarrer alors que Carpentras ne prévoit de l'ouvrir que dans 3 ans. Le pp souhaite développer l'échange de compétences et de prestations avec le Fablab de la gare numérique. De plus, le projet prévoit d'investir dans des machines beaucoup plus grosses que celles prévues dans le Fablab volant de la cove.

Ce sont des machines qui pourront répondre au besoin des artisans déjà identifiés.

Concernant le business plan, il est précisé qu'il a été réalisé à l'aide des business plan de plusieurs FabLabs français qui ont déjà atteint l'équilibre financier, et à l'aide de la comptable de la SARL SCOP Nectar de Code, maison mère du studio de jeux vidéo CastleProd et partenaire de l'entreprise à cheval entre Avignon et Paris, de gamification ClicMuse et que celle-ci est fortement impliquée dans ce projet, et par des chefs d'entreprises des secteurs de l'artisanat d'art et de l'informatique.

Le porteur de projet précise que les recettes prévues ont été calculées en prenant en compte :

Un nombre d'adhésions défini, le coût horaire des locations des machines, la location de la salle de conférence (la French Tech s'est déjà engagé dans la location du lieu, pour des conférences, des Pitches de ses start ups qui seront lauréates de son accélérateur européen), deux boutiques internes, les animations des week-ends, les formations, les stages, et les besoins de prototypages des entreprises locales. Le parc de machines est réfléchi en fonction de la

demande des artisans et des besoins des petites entreprises locales qui les ont exprimés.

Et pour répondre à la question d'une fablab dans un lieu précis, Le président de l'association rappelle que le monde des fablabs, c'est une toile, c'est 450 FABLAB en France, et qu'ils ne sont pas du tout enfermés, c'est le monde de la numérisation, donc ils sont tous connectés et échangent beaucoup. L'équipe a déjà visité et est régulièrement en conseil et en dialogues avec 3 Fablabs (Albi, Perpignan, Lille, puis Lourmarin et Aix étant à venir) afin d'échanger sur le mode de fonctionnement et lister les écueils qu'ils ont pu rencontrer afin de les éviter.

M. JB LANASPEZE précise tout l'intérêt de ce projet qui est porté par des jeunes et qui plus est par une entreprise sociale et solidaire. C'est un projet intéressant puisqu'il permettra de diffuser l'information, d'initier les jeunes et moins jeunes au monde de la numérisation et que l'installer dans une commune rurale est un autre point positif de ce projet. Il est complémentaire de celui présenté précédemment et qu'il ne faut pas y voir de la concurrence.

M. J. AUBERT se questionne sur le prix des machines. Il lui est répondu, que le LEADER ne viendra en financement que de certaines machines et que d'autres plus grosses seront financées par des Fonds privés (Fondations et fonds propres).

Une question est posée aussi sur le renouvellement des machines, il est alors répondu, qu'il y a suffisamment de compétences en interne dans le Fablab (bénévolat et embauche plus tard) pour assurer l'entretien et les réparations. Les échanges entre fablabs, ou les prêts seront aussi des aides non négligeables dans la pérennité des machines.

c) Le porteur de projet sort de la salle avec M. Pierre GABERT

Avis de M. Julien AUBERT - élu Régional : avis favorable

d) Vote du comité de programmation et décision N°17-02

Numéro GAL : 17-02	Axe3	Fiche Action : 3.3	Lot du 31/01/17 – N°3	N° AAP : 2016-08-TO.1.1
Intitulé du projet	« La Bricothèque – Fablab collaboratif intergénérationnel »			
Bénéficiaire	L'association « la BRICOTHEQUE »			
Durée	2 ans	Démarrage du projet : 2017	Fin du projet : 2019	
Coût total TTC	42 452,00€			
Eligible Leader	42 452,00€			
U.E.	CPN	Autofinancement		
21 816,96 €	14 544,64 €	9 090,40€		
48%	32%	20%		

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
18 (2 ont dû partir sans donner leur avis)	16	0	2
Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant au vote et sort de la salle	-Pierre GABERT (maire de Pernes les Fontaines)		1

Décision du comité de programmation	Avis d'opportunité : Favorable
	<p style="text-align: center;">Conforme avec la stratégie du GAL et impact territoriale pertinent</p> <p>le pp est autorisé à déposer une demande de subvention sous format prédéfini par l'AG. Le GUSI instruira le projet afin de déterminer le taux d'aide max autorisé et la note attribuée à ce dossier au vue des grilles de sélection. Ce dossier sera présenté au prochain comité de programmation pour une sélection définitive. Remarques particulières : il est souhaité le rapprochement des 2 Fablabs</p>

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée, et n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle

4 bis - Programmation pour avis définitif : 2 dossiers

Fiche pour avis définitif « Assistance technique 2016 »

a) présentation de l'AT 2016

Pour rappel, l'avis définitif permet d'engager le FEADER, du fait de l'obtention des Contreparties Nationales. La délibération du Conseil Régional PACA accordant un montant maximum de subvention de 40 176,22 € permet de mobiliser du FEADER pour financer l'animation, la gestion et la communication du programme LEADER sur l'année 2016.

Numéro GAL	16-AT	Mesure 19.4	
Intitulé du projet		Soutien aux frais de fonctionnement et à l'animation du GAL Ventoux – Année 2016	
Bénéficiaire		SMAEMV	
Coût total HT		100 440,55€	
Eligible Leader		100 440,55€	
U.E.		Région PACA N° DEB16-261 du 13/05/2016	Autofinancement
60 264,33 €		40 176,22€	0€
60%		40%	0%

b) Vote du comité de programmation et décision

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0
Décision du comité de programmation	Avis définitif favorable Le comité de programmation valide le montant retenu de l'animation 2016 à hauteur de 100 440,55 € . Le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 60 264,33 € .		

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée (Ghislain ROUX) et n'a pas pris part au vote

Comité de programmation du 30/03/2017



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

11/14

Fiche pour avis définitif « Assistance technique 2015 »

a) présentation de l'AT 2015

Pour rappel, l'avis définitif permet d'engager le FEADER, du fait de l'obtention des Contreparties Nationales. La délibération du Conseil Régional PACA accordant un montant maximum de subvention de € permet de mobiliser du FEADER pour financer l'animation, la gestion et la communication du programme LEADER sur l'année 2015. Le calcul du service instructeur est le suivant :

Numéro GAL	15-AT	Mesure 19.4		
Intitulé du projet	Soutien aux frais de fonctionnement et à l'animation du GAL Ventoux – Année 2015			
Bénéficiaire	SMAEMV			
Montant présenté HT	32 060,88€			
Montant retenu HT	29 967,95€			
	Région PACA N° DEB 15-1193 du 16/10/2015		Autofinancement	
U.E.		Top up		
17 980,77 €	11 987,18€	837,22€	1 255,71€	
56%	40%		4 %	

b) Vote du comité de programmation et décision

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0
Décision du comité de programmation	Avis définitif favorable Le comité de programmation valide le montant retenu de l'animation 2015 à hauteur de 29 967,95 € . Le comité de programmation engage le FEADER à hauteur de 17 980,77 € .		

Conflit d'intérêt : 1 personne est concernée (Ghislain ROUX) et n'a pas pris part au vote

5 – Points sur la maquette financière

Axes	Fiches actions	FEADER en €			
		Montant initial	Copro2 14/12/16 Solde validé	Copro3 30/03/17 Estimation Solde	Avis définitif
Axe 1	1.1	140 450	140 450	123 650 ?	0
	gestion de la fréquentation touristique Demande du pp : « le verger conservatoire d'Aubune » - Feader=16 800 €				
Axe 2	1.2	203 550	109 669	109 669	0
	Amélioration de l'offre touristique des APN				
	2.1	132 750	132 750	132 750	0
Valorisation des ressources locales - animation, communication					
Axe 3	2.2	103 900	103 900	103 900	0
	Valorisation des ressources locales - Investissement				
	2.3	83 100	83 100	83 100	0
Ressources énergétiques					
Axe 3	3.1	79 650	79 650	79 650	0
	Diversification des solutions de mobilité				
Axe 3	3.2	70 800	70 800	70 800	0
	Offre culturelle et éducative				
Axe 3	3.3	70 800	70 800	7 525 ?	0
	Création et animation de service en milieu rural Demande du pp : projet « La Bricothèque » Feader = 21 817 € Demande du pp : projet « le Fablab mobile » - Feader = 41 458 €				
4-Coop	4	240 000	240 000	240 000	0
Coopération					
5-A/G	19-4	375 000	245 739,50	245 739,50	78 245,10
	Assistance technique AT 2015 : Feader = 17980,77 € et AT 2016 : 60 264,33€				
TOTAL		1 500 000		1 196 784	

6. validation des AAP

Date de lancement	Date de clôture	AA proposition		AA projet	
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N° 2017-01	FA 1.1		
	30/09/2017				
	30/01/2018				
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N°2017-02	FA 1.2		
	30/09/2017				
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N°2017-03	FA 2.1		
	30/09/2017				
	30/01/2018				
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N°2017-04	FA 2.2		
	30/09/2017				
	30/01/2018				
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N°2017-05	FA 2.3		
	30/09/2017				
	30/01/2018				
30/04/2017	30/06/2017	AA proposition N°2017-06	FA 3.1		
	30/09/2017				
	30/01/2018				
30/04/2017	30/09/2017	AA proposition N°2017-07	FA 3.2	AA projet 2017-08	FA 3.2
	30/01/2018				

Lu & approuvé, le 14/06/2017

Le Président du Gal Ventoux
Président du SMAEMV

